Sous l'impulsion de praticiens de terrain confrontés au quotidien au soin psychique en milieu pénitentiaire et pour des personnes sous main de justice, l'idée de créer une association qui permettrait de réunir psychiatres et psychologues dans un champ médico-judiciaire s'est imposée comme une nécessité.

Le questionnement lié à notre pratique clinique et nos obligations éthique et déontologique sur l'articulation du soin et de la sanction, sur le sens de la peine, sur le type de soin à proposer dans le cadre des soins pénalement obligés, nous a conduit à envisager de répondre à un certain nombre d'objectifs :

- développer la communication, l'information, la formation concernant la pratique du soin psychique en milieu pénitentiaire et auprès de personnes sous main de justice
- participer à des recherches concernant la pratique du soin psychique en milieu pénitentiaire et auprès de personnes sous main de justice
- contribuer à la création de centres thérapeutiques pour les Auteurs d'Infractions Sexuelles
- développer le partenariat entre Santé et Justice sous la forme d'un réseau.

L'ambition de notre association est de pouvoir contribuer à la création d'un réseau de praticiens du soin psychique intéressés par ces questions et ainsi d'améliorer la prise en charge médico-psychologique des patients dont les troubles psychopathologiques se traduisent par un passage à l'acte, judiciarisé ou non.

Siège social : 42 bis, avenue Villarceau 25000 Besançon
Courriel : assofcppml@wanadoo.fr